



# VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE  
HOUILLES

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

DCM 24/103

**AFFAIRES GÉNÉRALES – Approbation de la Convention de financement de la Maison médicale entre le Département des Yvelines et la Ville de Houilles**

**République française**

**Département  
des Yvelines**

**Canton de Houilles**

Le 17 octobre 2024 à 19h15, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles.

*(Convocation et affichage effectués le 11 octobre 2024).*

Le Conseil municipal  
se compose  
de **39 membres**

Le nombre  
des Conseillers  
municipaux en  
exercice est de **39**

## PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M<sup>me</sup> SIMONIN Elsa, M<sup>me</sup> LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M<sup>me</sup> MARTINHO Sandrine, M. MIQUEL Pierre, M<sup>me</sup> DUBOIS-LOYA Catherine, M. HAUDRECHY Christophe, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M<sup>me</sup> PRIM Céline, M<sup>me</sup> OROSCO Claire, M<sup>me</sup> CHATELLET Brigitte, M. DE CAMARET Gilles, M<sup>me</sup> HERREBRECHT Christine, M<sup>me</sup> LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M<sup>me</sup> RIBAUTE-PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M. LECLERC Grégory, M<sup>me</sup> DUPLA Marie-Chantal, M<sup>me</sup> BELALA Monika.

## REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M<sup>me</sup> COLLET Marina par M<sup>me</sup> PRIM Céline
- M<sup>me</sup> DUFOUR Florence par M. MIQUEL Pierre
- M<sup>me</sup> LECLERC Céline par M<sup>me</sup> CHAMBERT Julien
- M<sup>me</sup> GOUAR Saara par M. SEKKAI Hadji
- M. SIMONIN Sébastien par M. CHAMBON Julien
- M<sup>me</sup> COLLET Jennifer par M. GOUT Christophe
- M<sup>me</sup> PRIVAT Christine par M. HÉRAUD Christophe
- M<sup>me</sup> MICHEL Fleur par M. BERTRAND Romain
- M. CADIOU Patrick par M. LECLERC Grégory
- M. BOIVIN Claude par M<sup>me</sup> BELALA Monika

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE : /

DÉPART EN COURS DE SÉANCE : /

## ABSENCES :

- M<sup>me</sup> BROUTIN Gaëlle

## SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- **M. Hadji SEKKAI** a été désignée pour remplir ces fonctions



# VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

VILLE DE  
HOUILLES

DCM 24/103  
AFFAIRES GÉNÉRALES

**Objet : Approbation de la convention de financement de la maison médicale entre le département des Yvelines et la ville de Houilles**

Depuis 2018, l'Agence Régionale de Santé (A.R.S) a classé le territoire communal de Houilles en Zone d'Intervention Prioritaire (Z.I.P), actant ainsi la dégradation des conditions d'accès aux soins des Ovillois.

Afin de maintenir et développer l'offre des soins pour les Ovillois et afin de favoriser un exercice collectif et coordonné pour les professionnels de santé conventionnés, la Ville a travaillé en partenariat avec Hauts-de-Seine Habitat, pour construire une maison médicale. Elle comportera treize cabinets, en rez-de-chaussée, avec places de parking et jardin privatif dédiés.

Après plusieurs années de discussion, ce projet a été soumis au Comité départemental des maisons médicales qui a proposé son subventionnement à hauteur de 1,2 million d'euros.

Le Conseil départemental statuera sur cette proposition le 22 novembre 2024.

C'est cette convention de financement, jointe en annexe, qu'il est demandé au Conseil municipal de valider.



# VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

VILLE DE  
HOUILLES

DCM 24/103  
AFFAIRES GÉNÉRALES

**Objet : Approbation de la Convention de financement de la maison médicale  
entre le département des Yvelines et la ville de Houilles**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2122-2,

**Vu** le Code de la Santé publique notamment en ses articles L. 1411-11, L. 4012-1, L. 4012-2 et L. 6323-3, dans le présent texte le vocable de « maison médicale » sera utilisé en lieu et place de celui de « maison de santé »,

**Vu** la délibération n°21/087 du 28 septembre 2021, portant sur la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Hauts-de-Seine Habitat et la ville de Houilles pour la maison de santé de Houilles,

**Vu** l'avis favorable du Comité de suivi du Département des Yvelines, en date du 12 septembre 2024, concernant le projet de maison médicale de Houilles, sous réserve d'augmenter la surface de la salle d'attente située à proximité immédiate des cabinets médicaux, en supprimant un cabinet médical le cas échéant,

**Considérant** le classement du territoire communal en Zone d'Intervention Prioritaire (Z.I.P.) par l'A.R.S., attestant de la dégradation de l'offre de soins,

**Considérant** l'intérêt de maintenir et de développer l'offre de soins au bénéfice des Ovillois, par la participation de la Ville à la construction d'une maison médicale,

### APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ A L'UNANIMITE,

**Article 1<sup>er</sup> :** **APPROUVE** la convention de financement de la maison médicale entre le Département des Yvelines et la Commune de Houilles, qui se traduit par un financement de 1 200 000 (un million deux cent mille) euros, sous réserve de l'approbation du financement par le Conseil départemental lors de sa séance du 22 novembre 2024.

**Article 2 :** **S'ENGAGE** à modifier la superficie de la salle d'attente à immédiate proximité des cabinets médicaux.

**Article 3 :** **S'ENGAGE** à déposer des dossiers de subventions auprès d'autres organismes tels que l'U.R.P.S. pour l'A.R.S., et le Conseil régional d'Ile-de-France.

**Article 4 :** **DIT** que la recette correspondante sera inscrite sur les recettes d'investissement du Budget Primitif 2025 de la collectivité.

**Article 5 :** Ampliation sera faite au président du Conseil départemental des Yvelines et au trésorier municipal.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 21/10/2024

Publication effectuée le : 21/10/2024

Exécutoire ce jour : 21/10/2024

**Le Maire,  
Conseiller départemental des Yvelines,**



**Julien CHAMBON**